

Fait le 18/10/2019

COMITE SYNDICAL DU 23/10/2019

PROCES-VERBAL

Effectif légal du Comité Syndical 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants

L'an deux mille dix-neuf le 23 octobre à 20h, à la Mairie de Cusy s'est réuni le Comité Syndical du SMIAC.

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de procurations à un délégué titulaire : 1

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un titulaire absent : 4

Le nombre de voix exprimées : 14

Date de convocation du Comité Syndical : 15 octobre 2019

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires présents :

Jean-Pierre LACOMBE, Edith TRANCHANT, Serge BERNARD-GRANGER ;

Serge PETIT, Noëlle DELORME, Gilles REY, Jacques REY ;

Pierre DUPERIER, Damien REGAIRAZ ;

Suppléants présents prenant part aux votes :

André VUACHET, Yohann TRANCHANT, Jean-Luc ROSSILLON, Alain LAMOUILLE ;

Titulaires absents :

Bruno DELETRAZ, Guillaume BONNET, Pierre BLANC ;

Eudes BOUVIER ;

Jean-Claude MARTIN, Michelle PERCEVEAUX ;

Jean-Pierre FRESSOZ, Albert DARVEY, Luc BERTHOUD, Pierre HEMAR ;

Madame Michelle PERCEVEAUX donne pouvoir à M. Serge PETIT

Monsieur Jean-Luc ROSSILLON a été élu secrétaire de séance

Point 1

Le Procès-verbal du 10 septembre 2019, joint à la convocation, est approuvé par le Comité Syndical sans aucune remarque.

Point 2

Décision modificative au budget 2019

M. Petit propose d'inscrire au budget 2019 le montant des dépenses relatives à l'aménagement des nouveaux locaux à Marigny-Saint-Marcel estimé à 33 000€ qui n'avaient pas été anticipés au BP, et de réajuster les autres lignes budgétaires du chapitre 011 par la DM suivante :

ligne 60612	Frais d'électricité	+ 1 000 €
ligne 60632	Fournitures petit équip.	+ 1 000 €
ligne 6064	Fournitures Administratives (C PRO)	- 3 200 €
ligne 615228	Aménagement local Marigny	+ 33 000 €
ligne 61558	Réparation poste compta	+200 €
ligne 6156	Maintenance (C PRO)	+ 3 200 €
ligne 6161	Assurances	+ 1 000 €
ligne 6228	Sensibilisation scolaires public, entr.	- 40 000 €
ligne 6238	Publicité, relations publiques	+ 500 €
ligne 6281	RGD Géo-service RIS	+ 3 000 €
ligne 6475	Médecine du travail	+ 300€

M. tranchant demande quel est le montant total de ces réajustements qui apparaissent en plus et en moins dans le diaporama.

M. Petit répond que l'écriture s'équilibre, le total des réajustements étant égal à zéro

M. Petit rappelle à l'assemblée que la Mairie d'Alby-sur-Chéran, était propriétaire des locaux hébergeant le siège du syndicat jusqu'au 30 septembre 2019.

Ces locaux étaient mis à disposition avec le mobilier appartenant à la Mairie.

Le SMIAC a donc dû s'équiper de mobilier :

- Banc vestiaire, bac et grille essence, étagères de stockage d'outils
- 3 armoires monobloc + rayonnages local machines+ 6 chaises et une table,
- 2 armoires basses
- 2 bureaux et 2 caissons

La ligne « acquisition du matériel de transport » faisant apparaître un montant disponible de 8 000€, M. Petit propose de régulariser la section d'investissement comme suit :

ligne 2182	Matériel de transport	- 8 000€
ligne 2184	Acquisition de mobilier	+ 8 000€

D'autre part, suite aux différents diagnostics réalisés par SAGE INGENIERIE pour l'opération d'effacement du seuil de l'Aumône (étude géotechnique et géomorphologique), il s'avère nécessaire de rajouter à cette opération la somme de 20 000€, ce qui porterait avec cette dernière opération le total budgétisé pour cette ligne à 70 000€.

Une DM est proposée à l'assemblée :

- Ligne budgétaire 2314 – 182 + 20 000 €

(Travaux en cours sur sol d'autrui - Programme Seuil de l'Aumône Etude géotechnique et géomorphologique)

- Ligne budgétaire 2317 – 196 - 20 000 €

(Travaux en cours sur terrain mis à disposition - Programme Etude continuité « Iles du Chéran » Phase 2)

M. Regairaz fait remarquer qu'il faut garder à l'esprit l'opération « Iles du Chéran », Chambéry Métropole ayant engagé la phase 2 de ce programme et le Conseil Départemental 73 ayant déjà abondé une première partie de la subvention de cette 2^{ème} phase.

M. Petit précise qu'une réunion va prochainement avoir lieu avec le cabinet BIOTEC pour le rendu de l'étude réalisée en 2018/2019.

M. Petit rappelle que la tranche optionnelle du marché « Renouée du Japon » fera l'objet d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental de Haute Savoie, propriétaire des terrains.

Les travaux consistent à traiter en même temps que les travaux prévus sur le secteur de Rumilly, les talus routiers appartenant au CD.

La convention est en cours de rédaction, il s'agit d'une opération pour compte de tiers non inscrite au budget primitif. Le montant de ces travaux s'élève à 160 000€ et seront intégralement remboursés par le CD74.

Le prix annoncé fera probablement l'objet d'une réactualisation car les travaux de cette tranche optionnelle devraient débuter au mieux au printemps 2020.

Pour permettre le mandatement et le remboursement de cette tranche du marché Renoué, il est nécessaire d'inscrire les crédits suivants au budget 2019, en dépense et en recette.

- Section d'investissement **dépenses** ligne 4581 003-191 +160 000€
- Section d'investissement **recettes** ligne 4582 003-191 +160 000€

M. Bernard Granger demande si le SMIAC est sûr du résultat final.

M. Talguen répond que l'entreprise FAMY sous-traite la partie triage des matériaux. L'entreprise est équipée d'un outil spécifique adapté à la renouée, elle a la connaissance de la méthodologie, la vitesse de rotation etc ...Le taux de réussite devrait être supérieur à 90%.

M. Petit propose de délibérer sur ces décisions modificatives n° 4 (section de fonctionnement) et n° 5 (section d'investissement).

N'ayant observé ni opposition ni abstention, les décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité.

Point 3 :

Emprunts long terme et court terme sur les investissements 2019

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les investissements prévus au budget 2019, après déduction des subventions attendues et du FCTVA, requièrent un besoin de financement pour le reste à charge des opérations suivantes :

- Etude hydro géomorphologique BV du Dadon (p.199) 36 000,00€
- Acquisition d'un véhicule et matériel espaces verts 30 000,00€
- Travaux Invasives (p.191) 69 000,00€
- Etude géotechnique et géomorphologique Seuil Aumône (p.182) 41 000,00€
- Zones humides (p.195) 30 000,00€

Le montant total du besoin de financement pour ces études et travaux s'élève à 206 000€, M. Petit propose de couvrir le reste à charge par un emprunt sur 15 ans à taux fixe et remboursements constants.

Une consultation a été lancée, le résultat est le suivant :

CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE taux	0,62%, coût de l'emprunt	9 886,95€
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES taux	1,13% coût de l'emprunt	18 241,61€
CREDIT MUTUEL	taux 1,23% coût de l'emprunt	19 320,30€

D'autre part, afin de maintenir un fonds de roulement suffisant, le recours à un emprunt relais dans l'attente des subventions prévues et du versement du FCTVA (décalé de 2 ans), est estimé à 184 000€.

Une consultation a également été lancée :

CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE taux	0,45%, coût de l'emprunt	1 656€
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES taux	0,70%, coût de l'emprunt	non précisé
CREDIT MUTUEL	pas de proposition pour cet emprunt relais	

M. Petit propose d'approuver les projets financiers, de contracter ces prêts auprès du CREDIT AGRICOLE des SAVOIE dont la proposition est la moins couteuse et demande à l'assemblée de lui permettre de signer les contrats de prêts avec l'établissement de crédit.

Les propositions de prêts sont votées à l'unanimité

Point 4 :

Règlement intérieur

M. Petit explique que la mise en place d'un règlement intérieur n'est pas obligatoire mais elle est néanmoins fortement conseillée.

En effet, conformément au pouvoir de direction et d'organisation des services de l'autorité territoriale, le règlement intérieur précise et complète les droits et obligations des agents territoriaux tels qu'ils résultent des lois et décrets.

Ainsi, le règlement intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité.

Il permet de fixer les règles générales relatives à l'organisation des services, celles relatives au comportement professionnel des agents, celles relatives à l'hygiène et la sécurité.

M. Petit donne lecture du projet de règlement intérieur qui a reçu un avis favorable du Comité Technique du centre de gestion à la date du 19 septembre 2019.

M. Jacques REY demande à ce que le protocole RTT, qui par délibération du 6 décembre 2001 dit que l'agent à temps complet effectuera 39 heures par semaine avec récupération de 22 jours, soit réexaminé ultérieurement.

M. Serge Bernard Granger demande si pour la réalisation du règlement intérieur, l'horaire de travail a été rediscuté avec les agents du syndicat.

En réponse, l'aménagement et réduction du temps de travail avec le protocole RTT a été mis en œuvre en 2001, au moment du passage de 39h à 35h.

Il n'y a pas été réexaminé depuis cette date.

M. Serge Bernard Granger demande si la collectivité peut refuser ou imposer des jours de RTT si elle considère que cela est nécessaire pour les besoins du service.

M. Petit répond que la prise d'un jour RTT salarié reste soumise à l'accord de l'employeur.

Le protocole prévoit un cycle annuel, les RTT peuvent être pris de façon cumulée pour 10 d'entre eux, les 12 jours restants sont pris à raison de 2 jours par mois au plus.

Il précise que seuls 3 agents effectuent 39 heures par semaines, Régis Talguen, Pascal Grillet et Alexandre Curtet.

Lucas Bonnet, Floran Nawri et Rose CAROCERO n'ont pas de RTT.

M. Petit propose de reporter au prochain comité syndical le vote du règlement intérieur et de convoquer prochainement le bureau afin de réexaminer ce point précis.

Point 5

Questions diverses

Monsieur Petit rappelle que le déménagement à Marigny-Saint-Marcel implique une modification des statuts du syndicat. Il serait opportun d'envisager dans un même temps le changement de trésorerie afin de rejoindre la trésorerie de Rumilly qui se trouve à proximité.

Monsieur Regairaz indique que la trésorerie du Châtelard est amenée à disparaître courant 2020 et que en attendant la fermeture définitive, le personnel sur place est en nombre insuffisant pour assurer un bon fonctionnement du service.

Monsieur Bernard-Granger précise que selon la procédure de la préfecture, les EPCI devront délibérer à leur tour pour valider les statuts modifiés.

Dernier point

M. Petit évoque les problèmes rencontrés par l'équipe rivière pour emmener aux déchèteries les nombreux déchets ramassés sur les divers chantiers. En effet, la dépose de déchets n'est pas gratuite pour le SMIAC, de plus, le coût est différent selon le type de déchet et selon la localisation des déchèteries.

M. Petit précise que, faute de gratuité, une somme devra être inscrite au budget 2020 pour permettre cette dépense.

M. Bernard-Granger propose d'interroger les EPCI à ce sujet et de faire un courrier afin de demander la gratuité pour ce service.

M. Petit termine avec le planning des prochaines réunions :

- le 8 novembre arrêt des engagements (bons de commande, devis, marchés)
- le 27 novembre prochain comité syndical ou seront présentées les nouvelles opérations pour le budget 2020
- le 11 décembre réunion de service avec l'intervention de Matthieu CHARNAY du Cabinet AGATE.
- le 18 décembre préparation du DOB avec le bureau et relecture du règlement intérieur
- le 5 février 2020 Comité syndical pour le DOB
- le 4 mars 2020 Comité syndical CA, Compte de Gestion et BP

La séance est levée 22 heures.

Le secrétaire de séance
Monsieur Jean-Luc ROSSILLON

Le président du SMIAC
Serge PETIT

